

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier certains tarifs municipaux pour l'exercice 2020 dans ce contexte difficile lié à la pandémie du COVID 19

Aussi, il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs suivants :

- Occupation privative du domaine public pour les commerçants : Gratuité pour 2020
- Stationnement payant
 - o Le Hourdel
 - Véhicule léger
 - 2 € l'heure
 - 16 € la journée
 - Camping-car
 - 10 € la journée (de 9h à 19h)
 - 6 € la nuit (de 19h à 9h)
 - o Carte de stationnement (Cayeux et Le Hourdel)
 - 30 € pour 7 jours
 - 60 € pour 14 jours
 - 90 € pour 1 mois
 - 250 € pour la saison (avril à septembre)
 - Pour les locataires de cabines commerciales
 - 50 € pour la saison (avril à septembre)
 - 10 € pour 1 mois
- Cabines de plage
 - o 435 € Location à la saison (15 juin au 15 septembre)
 - o Propriétaires occupants : suppression du droit fixe
 - Zone centrale : Roux – Gambetta (0 € au lieu de 51 €)
 - Autres zones (0 € au lieu de 38 €)
- Cabines commerciales
 - o Cayeux
 - 300 € pour la saison (15 juin au 30 septembre)
 - o Le Hourdel
 - Cabines non fournies par la commune
 - Simple :
 - o 250 € pour la saison (avril à septembre)
 - o 500 € pour l'année
 - Double :
 - o 500 € pour la saison (avril à septembre)
 - o 1000 € pour l'année
 - o Remboursement de la consommation en eau au tarif en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE de modifier les tarifs susvisés pour l'année 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié exact

Le Maire,

Jean-Paul LECOMTE